

16 MAI 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Baromètre Paris Workplace 2018 Ifop-SFL

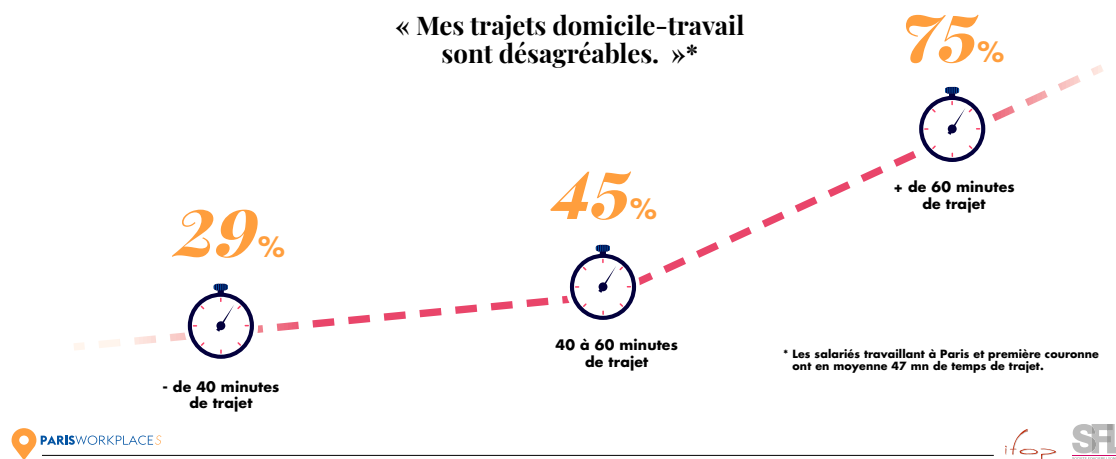
# L'allongement du temps de trajet domicile-travail impacte le bien-être des salariés, mais aussi la performance des entreprises

(étude exclusive SFL-Ifop)

En amont de la publication le 5 juin prochain du 5<sup>e</sup> Baromètre de référence *Paris Workplace SFL-Ifop*, consacré cette année au thème de la mobilité sur et autour du lieu de travail, SFL dévoile en avant-première plusieurs enseignements relatifs à l'impact du temps de trajet domicile-bureau sur les salariés.

**Avec une question centrale : que se passe-t-il quand le temps de trajet des salariés franciliens s'allonge ?** Quels sont les effets mesurables en matière de bien-être, de fidélisation des salariés, de temps de travail mais aussi de relations sociales dans l'entreprise ? – Un questionnement inédit à une aussi grande échelle (2 000 salariés interrogés).

#### Enseignement n° 1 – Au-delà d'une heure de trajet, on passe un seuil – l'insatisfaction explose



Si 49 % des salariés interrogés jugent que leur trajet domicile-travail est « désagréable », ce qui constitue en soi un niveau élevé d'insatisfaction, on observe des différences spectaculaires en fonction du temps de trajet effectué.

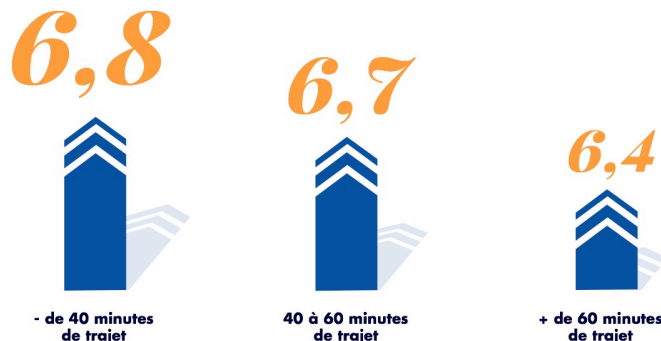
75 % des personnes ayant un trajet de plus d'une heure (donc un temps total de transport de plus de 2 heures par jour) jugent ainsi que leur trajet est « désagréable ». C'est presque trois fois plus que ceux bénéficiant d'un temps de trajet inférieur à 40 minutes (29 %).

#### CONTACT PRESSE

ÉVIDENCE : Caroline Philips – Tél. 06 87 68 65 02 – [caroline.philips@evidenceparis.fr](mailto:caroline.philips@evidenceparis.fr)  
SFL : Thomas Fareng – Tél. 01 42 97 27 00 – [t.fareng@fonciere-lyonnaise.com](mailto:t.fareng@fonciere-lyonnaise.com)

**Enseignement n° 2 – Le temps de trajet n’affecte pas seulement l’agrément perçu du voyage, mais le bien-être au travail global**

Note de bien-être sur 10



Les salariés les plus « heureux » sont ceux dont la durée du trajet est la plus courte (– 40 min), avec une note de bien-être au travail de 6,8 / 10, contre 6,4 / 10 pour les salariés ayant plus de 60 minutes de trajet domicile-travail. Signe qu’un trajet dégradé va peser sur les salariés – et sur leur entreprise – tout au long de leur journée de travail.

**Enseignement n° 3 – Plus de temps dans les transports = moins de temps de présence au bureau : le principe des vases communicants fonctionne à plein**

Temps de présence au bureau

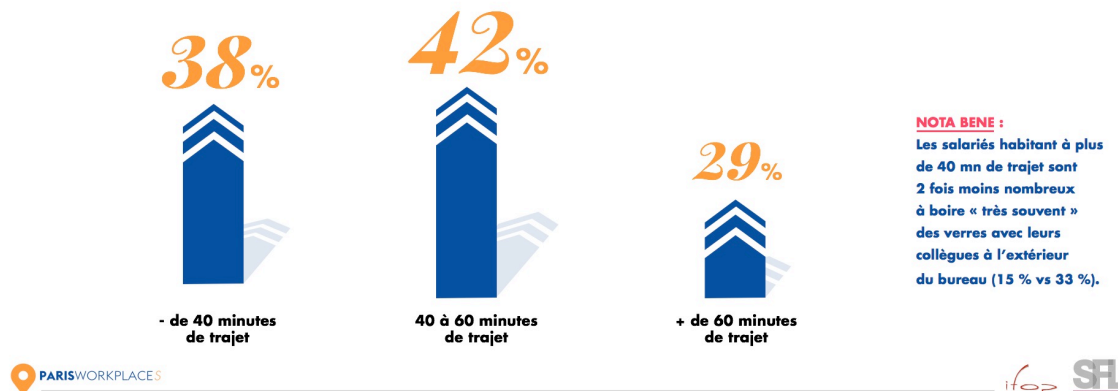


Au-delà de 40 minutes de trajet, les salariés restent en moyenne 16 minutes de moins par jour au bureau que leurs collègues (8 h 20 contre 8 h 36 pour ceux qui ont moins de 40 minutes de trajet).

Sur une année complète, l’effet est loin d’être neutre pour les employeurs. Une différence quotidienne de 16 minutes **représente l’équivalent de 8 jours ouvrés de présence en moins sur un an**, soit plus d’une semaine et demie de travail.

**Enseignement n° 4 – Le temps de trajet impacte aussi la qualité des relations sociales entre collègues**

« Je considère les personnes avec qui je travaille comme des collègues, mais aussi comme des amis. »

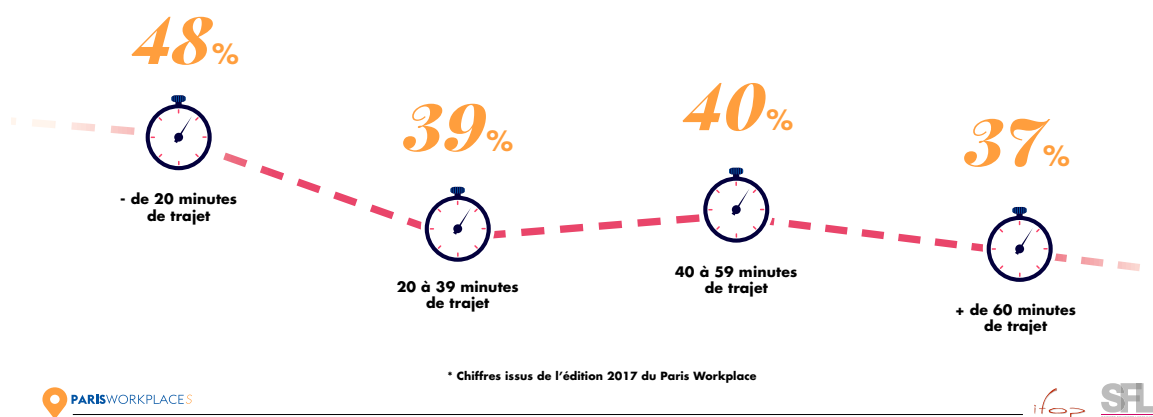


Conséquence du stress accumulé dans les transports et/ou du temps plus réduit passé au bureau, seuls 29 % des salariés ayant plus d'une heure de trajet considèrent leurs collègues « comme des amis, et pas seulement des collègues » (contre 41 % pour ceux ayant moins d'une heure de trajet).

Plus les salariés passent de temps dans les transports, moins ils peuvent s'attarder pour sociabiliser après le travail : seuls 20 % des salariés habitant à plus de 60 minutes prennent « de temps en temps des verres avec leurs collègues à l'extérieur du bureau après le travail ».

**Enseignement n° 5 – Les salariés qui ont le plus de trajet sont moins fidèles à leur entreprise (et beaucoup préféreraient même quitter Paris)**

« Je pense rester plus de 5 ans dans mon entreprise actuelle. »\*



Enfin, et peut-être surtout, le temps de trajet est un bon indicateur du risque de départ d'un salarié. **L'envie de quitter son entreprise augmente à mesure que son trajet s'allonge.** Si la moitié des salariés les plus « proches » (moins de 20 minutes de trajet) envisagent de rester dans leur entreprise « dans les cinq années à venir », ceux qui habitent à plus de 60 minutes de leur bureau ne sont qu'un tiers à penser la même chose.

La distance au travail provoque même des envies de changements de vie radicaux. **Parmi les salariés franciliens qui ont plus d'une heure de trajet, la moitié (49 %) déclarent qu'ils préféreraient travailler en province plutôt qu'à Paris** s'ils avaient la possibilité de choisir leur lieu de travail (c'est 37 % « seulement » pour ceux qui ont moins d'une heure de trajet).

#### L'intégralité des résultats du baromètre Paris Workplace 2018 sera publiée le 5 juin

Thèmes abordés : Dans un monde de mobilité croissante, quelle est l'importance accordée par les salariés au bureau ? Comment et pourquoi les jeunes imposent-ils de nouvelles règles du jeu ? Quels modes de transports demain ? Les salariés « super-mobiles » préfigurent-ils l'avenir du travail ? Comment la mobilité sur le lieu de travail génère-t-elle de la performance ?

Retrouvez les résultats des quatre précédentes éditions sur [www.parisworkplace.fr](http://www.parisworkplace.fr)

#### MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 26 janvier au 22 février 2018 auprès d'un échantillon de **1 922 salariés** représentatifs de l'ensemble des salariés franciliens (Paris et première couronne) travaillant dans une entreprise de plus de 10 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, taille de l'entreprise et secteur d'activité).

#### À PROPOS DE SFL

Leader sur le segment prime de l'immobilier tertiaire parisien, la Société Foncière Lyonnaise se distingue par la qualité de son patrimoine évalué à 6,2 milliards d'euros, avec des immeubles concentrés dans le Quartier Central des Affaires de Paris (#cloud.paris, Édouard VII, Washington Plaza...) et par la qualité de son portefeuille de clients, constitué de sociétés prestigieuses opérant dans le secteur du conseil, des médias, du digital, du luxe, de la finance et de l'assurance. Plus ancienne foncière française, SFL démontre année après année une constance dans l'exécution de sa stratégie, centrée sur la création d'une forte valeur d'usage pour ses utilisateurs, et in fine d'une importante valeur patrimoniale pour ses actifs.